

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1251

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

visionnaire en s'abritant derrière le couac de 1991. Cette attitude recouvre aussi une défense des positions acquises. Ainsi, alors que le projet initial prévoyait un directeur de la HEP, on y a finalement renoncé. Peur de bousculer les baronnies en place dans le fief de la formation vaudoise.

Esprit scientifique

Les HEP sont de niveau universitaire. Ce qui postule une théorisation des savoir-faire, une immersion dans les acquis des sciences de l'éducation, soit «la dimension spécifique de l'esprit scientifique, avec toute l'ambition liée au terme de Haute Ecole». (CDIP, thèse no. 7). A ce sujet, les synergies avec l'Université sont jugées insuffisantes par les syndicats d'enseignants.

En ce qui concerne le titre d'accession à la HEP, outre la maturité académique, le projet s'achemine vers une autre voie moins exigeante, la future maturité spécialisée vaudoise, option socio-pédagogique, pour les élèves de la voie diplôme (EDD), qui fournit actuellement le 60% des étudiants de l'Ecole normale. Cette option est contestée par ceux qui craignent une formation au rabais, choisie précocément et ne débouchant que sur

l'Ecole normale.

Sur la structure de la formation des maîtres en deux grands centres (voir encadré), les critiques des enseignants se résument ainsi: on risque d'enterrer deux voies bien séparées et étanches, créant ainsi deux types de cultures d'école, dans une même HEP, l'une enfantine/primaire d'une part et l'autre 5e/9e d'autre part. Alors que bien des étudiants ne savent pas d'entrée de jeu si l'enseignement primaire ou le secondaire leur conviendra le mieux. La nouvelle loi «bétonne» l'acquis actuel, les barrières entre les brevets primaire et secondaire d'un côté et les maîtres licenciés de l'Université de l'autre, disent les critiques.

Les enseignants craignent que l'on rende la filière primaire plus étanche qu'aujourd'hui, en empêchant les instituteurs d'accéder au secondaire inférieur, auquel ils ont accès aujourd'hui.

En toile de fond: la polarisation entre certains notables de l'éducation vaudoise, accusés en coulisses de véhiculer une image d'Epinal de l'école et les tenants d'une intégration vers l'Université et les sciences de l'éducation. Tout cela ressemble fort à une querelle des Anciens et des Modernes. ■

HEP: ce qu'il y a de neuf

(vb) Un seul brevet pour les maîtres primaires et enfantines, dont la formation passe de 2 à 3 ans; le même centre de formation (avec deux sections, dont une à créer) pour les maîtres secondaires ayant une licence universitaire et les maîtres ayant un brevet (ex Ecole normale + formation complémentaire), ainsi que pour les maîtres de dessin, musique, travaux manuels, éducation physique. Les maîtres secondaires brevetés devraient pouvoir acquérir certaines unités de formation à l'Université. Le Centre de formation et de recherche en enseignement spécialisé, qui forme les maîtres pour les établissements fréquentés par les élèves suivis par l'AI, formera aussi les maîtres des classes de développement (élèves en difficulté psychosociale). Les autres centres de recherche et de perfectionnement existants

sont mieux mis à contribution, en particulier pour la formation continue et certaines formations spécifiques. Les stages dans les classes sont pour leur part plus importants, en fin de formation. Une meilleure connaissance du monde professionnel sera aussi exigée des futurs maîtres, dans les niveaux correspondants.

La future loi prévoit que l'on accorde davantage l'éducation à la santé et la prévention des toxicomanies. Il est en outre intéressant de voir confirmé le rôle de l'école dans la transmission des valeurs communes. On parle de «promouvoir auprès des élèves un comportement sain en incitant chacun à assumer sa responsabilité personnelle et sociale». Les maîtres recevront en outre une formation spéciale pour les aider à mieux intégrer des élèves d'autres cultures, dans les classes d'accueil déjà existantes.

En ce qui concerne la formation continue, un système d'unités capitalisables permet une certaine mobilité professionnelle.

MÉDIAS

Oslobodjenje (Libération), le quotidien indépendant qui a paru durant tout le siège de Sarajevo, est menacé. Le *TagesAnzeiger* a donné les moyens de publier dix numéros et invite ses lecteurs à contribuer au maintien de ce journal. Un numéro de compte de chèques postaux a été indiqué.

La soirée de la Télévision suisse de langue allemande qui a présenté, tard, un film sur une actrice suisse de films pornographi-

ques, avait commencé, à 20 heures, par une émission de variété populaire consacrée aux dialectes alémaniques. Un des présentateurs était Patrick Rohr, dont le dialecte du Haut-Valais choque certains téléspectateurs qui ont de la peine à le comprendre et qui se plaignent. A une question posée par téléphone, c'est précisément le Haut-valaisan qui l'a emporté sur les autres patoisants concurrents. Combien y aurait-il de téléspectateurs si cette émission était présentée, sous-titrée, par la Télévision romande?

IMPRESSIONS

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Daniel Marco (dm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Christian Lambelet
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9